

**COMPTE-RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 02 JUILLET 2019**

**Etaient présents :**

M. Armand Christian, Maire, Président de séance,  
Mme Blanc Dominique, Ferrolliet Françoise, MM. Debard Jérémie, Lévrier Bernard, adjoints  
Mmes De Jésus Catherine, Hugon Denise, Pensec Catherine.  
MM. Blanc Alain, Blanc Jeremy, Desmaris Christian, Girod Claude, Conseillers Municipaux,

**Etait absent excusé :**

M. Peray Pierre-Alain

**Etaient absents :**

Mmes Bossy Virginie, Quinio Jeanne,  
M. Davis Andrew.

1. **Election du secrétaire de séance : Denise Hugon est élue secrétaire de séance.**
2. **Approbation des comptes-rendus des Conseils Municipaux des 4 juin 2019 et 18 juin 2019.  
Approuvés à l'unanimité**

3. **DELIBERATIONS**

**3.1. RESTAURANT SCOLAIRE – MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le fonctionnement du restaurant scolaire implique un règlement intérieur. Il précise que celui-ci doit être régulièrement mis à jour et modifié afin de tenir compte des évolutions concernant la distribution et le paiement des repas.

Monsieur le Maire indique qu'en prévision de la prochaine rentrée scolaire, et de la nouvelle organisation de la distribution et du paiement des repas, il convient de mettre à jour et de modifier le règlement du restaurant scolaire.

Monsieur le Maire précise que

- La présentation des articles a été modifiée avec l'ajout de deux paragraphes : bénéficiaires et fonctionnement.
- Les permanences concernant l'achat des tickets ont été modifiées et développées.
- Les modalités de paiement ont été étendues avec les possibilités de régler par carte bancaire et prélèvements automatiques.
- Les paragraphes sur les intolérances et les régimes alimentaires ont été séparés dans l'article 3 : médicaments et allergies.
- Les objets connectés sont interdits. En cas de confiscation, ils devront être récupérés par les parents auprès de la responsable du restaurant scolaire.
- Mise en place d'un nouveau règlement permis à point et charte de bonne conduite.

Monsieur le Maire propose donc de modifier le règlement intérieur en ce sens, de mettre à jour quelques points mentionnés sur le règlement intérieur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu le règlement interne, Vu les annexes, après avoir délibéré,

ACCEPTE de modifier le règlement interne du restaurant scolaire concernant :

- La présentation des articles a été modifiée avec l'ajout de deux paragraphes : bénéficiaires et fonctionnement.
- Les permanences concernant l'achat des tickets ont été modifiées et développées.
- Les modalités de paiement ont été étendues avec les possibilités de régler par carte bancaire et prélèvements automatiques.
- Les paragraphes sur les intolérances et les régimes alimentaires ont été séparés dans l'article 3 : médicaments et allergies.
- Les objets connectés sont interdits. En cas de confiscation, ils devront être récupérés par les parents auprès de la responsable du restaurant scolaire.
- Mise en place d'un nouveau règlement permis à point et charte de bonne conduite.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le nouveau règlement intérieur et ses annexes.

## **APPROUVEE A L'UNANIMITE**

### **3.2. FIXATION DU NOUVEAU TARIF DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE LA GARDERIE DE 11 H 20 A 13 H 20**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Il sera reproposé lors du Conseil municipal d'octobre, après un délai de fonctionnement d'un mois du restaurant scolaire afin d'en déterminer le coût au plus près de la réalité.

### **3.3. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS COMMUNAUX\***

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.

Monsieur le Maire indique qu'en raison de la rentrée scolaire 2019-2020 et de la réussite à un concours d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe il convient

- De supprimer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.
- De supprimer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'agent technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 24h05 à compter du 1<sup>er</sup> août 2019.
- De supprimer cinq postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'agent technique à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 22h10, 19h25, 13h58 et deux de 8h20 à compter du 1<sup>er</sup> août 2019.

- De supprimer trois postes dans le cadre d'emploi des agents spécialisés des écoles maternelles sur le grade d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 30h20, 24h12 et 20h13 à compter du 1<sup>er</sup> août 2019.
- De supprimer un poste dans le cadre d'emploi des agents spécialisés des écoles maternelles sur le grade d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 21h33 à compter du 1<sup>er</sup> août 2019.
- De créer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.
- De créer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'agent technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 25h20 à compter du 1<sup>er</sup> août 2019.
- De créer six postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'agent technique à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 20h28, 21h25, 21h30, 23h37 et deux poste de 23h15 à compter du 1<sup>er</sup> août 2019.
- De créer trois postes dans le cadre d'emploi des agents spécialisés des écoles maternelles sur le grade d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 28h32 et deux postes de 23h53 à compter du 1<sup>er</sup> août 2019.
- De créer un poste dans le cadre d'emploi des agents spécialisés des écoles maternelles sur le grade d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 21h15 à compter du 1<sup>er</sup> août 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de M. le Maire,

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la commune de la manière suivante :

<b>EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET</b>				
Emplois	Cadre d'emplois	Grades	Nombre de poste	Temps de travail
Secrétariat général, et secrétariat du SIVOS, communication, ressources humaines, élections	Rédacteurs	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 H
Finances Inventaire du patrimoine		Rédacteur territorial	1	35 H
Accueil du public urbanisme, contentieux, locations	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 H
Responsable du service technique	Agent de Maîtrise	Agent de maîtrise principal	1	35 H
Entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire	Adjoints techniques	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	35 H

<b>EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET</b>				
Emplois	Cadre d'emplois	Grades	Nombre de poste	Temps de travail
Maintenance des bâtiments	Adjoints techniques	Adjoint technique	1	35 H
Entretien de la voirie et espaces verts	Adjoints techniques	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 H
		Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 H
		Adjoint technique	1	35 H
<b>EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET</b>				
Finances gestion des recettes, marchés publics, gestion budgétaire du SIVOS et CCAS, assurances et archives	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	28 H 00
Accueil du public, état civil, administrés, secrétariat technique		Adjoint administratif	1	28 H 00
Entretien des bâtiments, école et Restaurant scolaire	Adjoints Techniques	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	25 H 20
		Adjoint technique	1	20 H 28
		Adjoint technique	1	21 H 25
		Adjoint technique	1	21 H 30
		Adjoint technique	2	23 H 15
Gardien de gymnase et Portage des repas aux personnes et distribution courrier	Adjoints Techniques	Adjoint technique	1	27 H 30
		Adjoint technique	1	27 H 30
Agent des écoles maternelles	Agents spécialisés des Écoles Maternelles	Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	1	28 H 32
		Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	2	23 H 53
		Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	1	21 H 15

INVITE le Maire à prendre les dispositions relatives aux modifications à intervenir concernant le personnel communal.

AUTORISE le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

**APPROUVEE A L'UNANIMITE**

## **4. POINTS DIVERS**

### **4.1. ECOLE – CANTINE - COLLEGE – GYMNASSE**

#### **4.1.1. Ecole**

4.1.1.1. Compte-rendu du Grand Conseil d'Ecole du 18/06/2019.

Trois « Grand Conseil d'Ecole » ont lieu dans l'année scolaire en présence de deux délégués par classes, de M. le Directeur d'Ecole et M. le Maire. C'est l'habitude pour les enfants d'exprimer leurs souhaits ou leurs besoins dans les classes et dans les cours de récréation. Ce dernier Grand Conseil d'Ecole a été différent des précédents avec une présentation de 4 petits films animés, tous sur le handicap, afin de préparer les enfants à la venue de l'Institut Médico-Educatif (IME), une discussion s'engageant après chaque film.

4.1.1.2. Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 18/06/2019.

Bilan de l'année écoulée et perspectives pour la prochaine rentrée.

Point sur l'extension de l'école et de SAPHIR.

Un avenant au règlement intérieur a été pris pour les objets connectés ainsi que pour les bijoux de valeur.

Le retour de la scolarisation à 4 jours par semaine, n'a pas induit de grands changements comportementaux.

#### **4.1.2. Cantine**

4.1.2.1. Compte-rendu de la réunion de préparation du règlement avec les parents du 13/06/2019

Suite à la réunion publique, organisée le 29 avril 2019, concernant l'attitude des enfants fréquentant le restaurant scolaire, il avait été proposé à la quarantaine de parents présents de participer à l'élaboration d'un nouveau règlement.

Un seul parent a participé à cette réunion qui a eu lieu le 5 juin 2019, 2 autres parents ayant envoyé des propositions par mail.

#### **4.1.3. Collège**

4.1.3.1. Visite de collégiens à la mairie, le 07/06/2019 pour présenter leur plan E3D (Ecole en Démarche de Développement Durable).

4.1.3.2. Compte-rendu du Conseil d'Administration du 27/06/2019.

Présence de M. Massion, responsable de l'ITEP du Château de Varey et directeur de l'IME de Péron.

M. Bommé informe les membres du CA de son départ ainsi que du départ de son adjointe.

Après approbation de l'ordre du jour et du précédent CA du 04/04/19, les points suivants ont été discutés :

- Le contrat d'objectifs tripartite (COT) a été validé en coordination avec la Directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) et le Conseil Départemental de l'Ain (CD01)
  - 1<sup>er</sup> Objectif : favoriser des interactions entre adultes et élèves permettant de contribuer à la construction de l'estime personnelle de chaque élève dans une école juste, bienveillante et exigeante
  - 2<sup>ème</sup> Objectif : généraliser l'engagement des acteurs de l'établissement dans l'évolution des pratiques professionnelles
  - 3<sup>ème</sup> Objectif : soutenir l'ambition scolaire et personnelle de chaque élève
- Répartition de la dotation horaire globale (DHG), seront prévus pour la prochaine rentrée avec 173 élèves en 6<sup>ème</sup>, 187 élèves en 5<sup>ème</sup>, 179 élèves en 4<sup>ème</sup>, 145 élèves en 3<sup>ème</sup>
- Les classes de 4<sup>ème</sup> seront au maximum de leur capacité avec +/- 30 élèves par classes.
- Répartition des missions particulières pour les professeurs (IMP). Il s'agit d'une rémunération supplémentaire pour travail en dehors des heures normales de cours
- Acception des dons
- Les anciens combattants ont remis un chèque de 150 euros à chaque école primaire du Sud Gessien ainsi qu'au collège de Péron pour leur participation à la cérémonie du 11 novembre 2018 à Challex.
- Recrutement des assistants d'éducation (AED) et des accompagnants d'élèves en situation d'handicap (AESH)
- Contrats et conventions
  - ❖ Avec Thoiry pour l'utilisation de la salle de gymnastique pour la danse
  - ❖ Avec la Cie PICKLES pour des spectacles en anglais pour les élèves de 3<sup>ème</sup>
  - ❖ Avec le lycée Guinet pour la gestion administrative des AED
  - ❖ Avec IME
- Décisions Budgétaires Modificatives

#### 4.1.4. Gymnase

4.1.4.1. Compte-rendu de la réunion du 27/06/2019 pour la mise au point du planning d'utilisation du gymnase par les associations locales.

Voici maintenant 3 ans que le gymnase est occupé tous les soirs et pratiquement tous les weekends par les associations qui travaillent intelligemment pour arriver à se partager les créneaux horaires.

#### 4.2. VOIRIE – ORDURES MENAGERES

4.2.1. Point sur les travaux rue du Branlant – chemin de Brandou.

Les travaux avancent sur les lignages pavés secteur Brandou et les reprises des diverses non conformités secteur Branlant. Une partie de lignage a été supprimée et compensée par une extension de la surface en "zone partagée" revêtue en enrobés grenailés jusqu'au carrefour fontaine Chargonnet/Rue de Bruel. Une partie des enrobés sera réalisée fin de semaine 28. La fin du chantier est prévue fin juillet. Ne resteront que les végétalisations des espaces verts qui sont prévues avant la fin octobre.

4.2.2. Compte-rendu de la réunion du 05/06/2019 avec Neowi, pour l'organisation de la parcelle recevant les containers semi-enterrés.

La parcelle étant amenée à recevoir un poste de transformation ENEDIS et 2 conteneurs semi enterrés (OM), un rendez-vous sur site a été organisé afin d'implanter les divers ouvrages

4.2.3. Compte-rendu de la réunion du 01/07/2019 pour le relevé topographique de la voie ferrée.

Le relevé a été réalisé sur les 3,9 km avec le prestataire en charge de l'état des lieux et d'URBALAB. L'objectif est de présenter le projet en commission cet été et engager l'appel d'offres en septembre ;

#### 4.3. BUDGET – FINANCES

4.3.1. Ligne de trésorerie

En caisse le 1<sup>er</sup> juillet : 1 912 915,78 € (compris l'encaissement de l'emprunt de 1,5 M pour l'agrandissement de l'école).

Depuis le mois de janvier nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie.

4.3.2. Réalisation du budget investissement

Tiers	Objet	Réalisé
JOURNAL OFFICIEL	AAPC travaux amélioration pastorale alpages Gralet/Poutouille	864,00
SCHILLER FRANCE	2 Défibillateurs FRED PA-1 BOITIER AIVIA 100 stade et MDA	2 880,00
SCHILLER FRANCE	Défibillateur FRED PA-1 BOITIER AIVIA 200 Mairie	2 014,80
VAUDAUX JEAN	Désherbeuse eau chaude BEHAT 500 n°04K05001 + kit lance + 2eme enrouleur + rampe	24 000,00
FRANCE Collectivité Hygiène	2 nettoyeurs vapeur 3600W BOX VAPEUR KIT 5L	9 240,00
PROLECTEC	Adaptateur rallonge 50m avec double connecteur LEGRAND HYPRA63A tableau amovible manifestations	2 310,00
VAUDAUX JEAN	Souffleur PELLENC AIRION III N°57S01827	672,60
VAUDAUX JEAN	Tronçonneuse SELION C21 HD n° 51R01965	900,60
LAMPERTICO	CP1 SIT 5/19+rév.prix (74.18€HT) LOT 07 Serrurerie métallerie extension école	3 959,32
TOSCO	CP2 SIT 5/19+rév.prix (-879.92€HT)+tva LOT 03/04 charpente couverture façade extension école	57 068,65
DEKRA INDUSTRIAL	CP6 phase 5 réalisation chantier M+4 & M+5 CT extension école	1 540,80
INVERNIZZI Daniel	CP7 SIT 4/19+rév.prix (920.63 €HT) LOT 02 Gros Œuvre extension école	80 015,65
MARGUERON	CP2 SIT 5/19 LOT 03/04 Charpente couverture façade extension école	11 400,00
Menuiseries de l'Ain	CP1 SIT 5/19 +rév. prix (41.23 € HT) LOT 09 Menuiserie intérieure extension école	3 141,88
BONGLET	CP 1 SIT 5/19+rév.prix (430.76€HT) LOT 08/13 Cloisons faux plafonds peinture extension école	29 234,06
PLOMB ELEC	CP2 SIT 5/19+rév.prix (996.01€HT) LOT15 chauffage sanitaire ventilation extension école	71 501,50

Tiers	Objet	Réalisé
TOSCO	CP3 SIT 6/19+rév.prix (517.46 € HT) LOT 03/04 charpente couverture façade bardage bois extension école	37 954,97
DEKRA INDUSTRIAL	CP10 CSPS phase réalisation suivi chantier 10 EXTENSION ECOLE	520,80
KAPECI	CP2 SIT 6/19 +rév. prix (2000.02 € HT) LOT 06 menuiserie extérieure alu extension école	106 749,06
GEOPROCESS	lever top, repérage réseaux travaux VRD aménagement giratoire Martinet	3 697,20
		449 665,89

#### **4.3.3. Subventions**

4.3.3.1. Suite à la Conférence des Maires du 20 juin 2019 la subvention de la CAPG, dans le cadre des fonds de concours, pour la voie verte, serait de 12 775 €.

#### **4.4. NOUVELLE ECOLE**

4.4.1. Compte-rendu des réunions de chantier.

Les chapes du rez-de-chaussée ont été coulées ce jour. Nous rencontrons un problème avec le plombier qui retarde l'avancement du chantier. La pré-visite de sécurité pour l'ouverture du restaurant scolaire est prévue le 27 aout 2019.

#### **4.5. INSTITUT MEDICO-EDUCATIF (IME)**

4.5.1. Point sur le dossier et les travaux en cours.

L'IME prend lui aussi du retard. La commission de sécurité est programmée pour le 9 septembre 2019 pour une entrée effective dans les locaux le 16 septembre 2019. La semaine de différence étant dédiée à l'équipement en mobilier des locaux.

Pour les 2 semaines de battement entre la rentrée scolaire et le 16 septembre les repas des enfants et de leurs éducateurs sont prévus dans le nouveau restaurant scolaire, avant les enfants de l'école communale.

#### **4.6. BATIMENTS COMMUNAUX**

##### **4.6.1. Auberge**

4.6.1.1. Compte-rendu de la visite de sécurité du 25/06/2019.

Avis favorable de la commission

#### **4.7. CONTENTIEUX**

##### **4.7.1. Delattre Sylvain**

4.7.1.1. Réouverture et clôture de l'instruction le 19/06/2019.

4.7.1.2. Présentation du Mémoire en Réplique de Maître Olivier, avocat de M. Delattre.

4.7.1.3. Présentation du Mémoire en réponse n° 2 de Maître Majérowicz, avocat de la commune.

4.7.1.4. Conclusion du Rapporteur Public

##### **4.7.2. Ghandour Zahya**

4.7.2.1. Présentation de la décision du Tribunal Administratif.

La décision est défavorable à la commune qui devra retirer l'arrêté pour le Cu, le TA estimant que le refus n'est pas suffisamment motivé. De plus la commune est condamnée à verser la somme de 1 400,00 € à Mme Zahya Ghandour.

##### **4.7.3. De Lamarre Guillaume**

4.7.3.1. Présentation de l'avis de notre avocat suite à l'audience du 18/06/2019.

Là aussi le résultat ne semble pas favorable à la commune mais l'avis officiel ne nous est toujours pas parvenu.

Pour ces derniers dossiers M. le Maire informe l'assemblée avoir pris rendez-vous avec le service ADS de la CAPG puisque les arrêtés signés étaient strictement ceux proposés par ce service payant pour les communes adhérentes.

#### **4.8. ZONE COMMERCIALE ET ARTISANALE DE PRE MUNNY**

4.8.1. Présentation de l'avis du SDIS pour la pharmacie.

Avis favorable.

4.8.2. Le Jardin d'Eden.

La remise des clés par Immo-Mousquetaire a eu lieu le 27/06/2019.

#### **4.9. PERSONNEL ET FONCTIONNEMENT COMMUNAL**

4.9.1. Compte-rendu de la réunion du 20/06/2019 avec tout le personnel de l'école pour un bilan de l'année scolaire écoulée et une mise au point des plannings et des tâches pour l'année future.

#### **4.10. AGRICULTURE**

4.10.1. Courrier de M. et Mme Jeaggle pour la vente, à la commune, de 2 parcelles boisées.

Par 9 voix contre et 3 abstentions, le Conseil Municipal ne retient pas la proposition d'achat par la commune de ces 2 parcelles.

### **5. COMPTES RENDU COMMISSIONS COMMUNALES**

#### **5.1. COMMISSION URBANISME**

5.1.1. Décisions favorables

##### Déclarations Préalables

- DP19B0026, Sarl la Baronessa représentée par M. FOLINO Nicola à Péron, création d'une toiture sur une terrasse existante, décision tacite de non-opposition le 26 mai.
- DP19B0029, TEYRE Mickaël à Logras, installation d'un auvent et suppression du balcon existant façade Sud-Ouest, décision tacite de non-opposition le 9 juin.
- DP19B0027, GOLAY RAMEL Martine à Logras, couverture d'une terrasse existante, décision tacite de non-opposition le 22 juin,
- DP19B0032, GOUTAUDIER Anne à Greny, pose d'une clôture, décision tacite de non-opposition le 23 juin.

##### Permis de Construire

- PC14B0010M03, MANIGLIER Julien à Feigères, pose d'un portail, clôture et enrochement, arrêté favorable le 21 mai.
- PC19B0012, SIGAUD Christophe à Logras, construction d'un abri voiture et création de surface de plancher en lieu et place de la terrasse existante, arrêté favorable le 21 mai.
- PC19B0009, TISGRA Robert à Péron, démolition et reconstruction d'un abri de stockage de matériel agricole, arrêté favorable le 5 juin.

5.1.2. Décisions défavorables

##### Déclarations Préalables

- DP19B0031, THEBAULT Erwan à Logras, pose d'une clôture, arrêté défavorable le 13 juin.

##### Permis de Construire

- PC19B0004, LANZA Christian à Feigères, construction de 4 maisons mitoyennes, arrêté défavorable le 5 juin,
- PC19B0005, PURE HABITAT représenté par Mme D'AMBROSIO Dora à Feigères, construction de 38 logements (26 collectifs, 12 individuels), arrêté défavorable le 5 juin,
- PC19B0021, MATOS Hélder à Péron, construction de 2 villas jumelées, sans suite le 13 juin.
- PC18B0004M01, MATOS Hélder à Péron, modification d'un permis en cours, arrêté défavorable le 20 juin.

## **5.2. ASSOCIATIONS**

5.2.1. Compte-rendu de la soirée du « Festival de rue » du 12/06/2019.

Malgré le fait que le Centre de Loisirs n'a pas pu faire une animation par leur groupe d'enfants. 300 personnes ont participé à cette manifestation.

5.2.2. Compte-rendu de la réunion du 13/06/2019 pour la préparation du 14 juillet 2019.

Point sur la fête de printemps. Organisation du 14 juillet 2019.

## **6. COMPTES RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**

### **6.1. CAPG**

6.1.1. Compte-rendu du Conseil Communautaire du 20/06/2019.

Une convention tripartite entre la CAPG, le CERN et l'Etat a été conclue pour récupérer l'énergie fatale d'un puits afin d'alimenter un réseau d'énergie d'une puissance de 24MW pour assurer la desserte en chaleur et froid de la ZAC de Ferney Genève Innovation (412 000 m<sup>2</sup> de SDP) ainsi que la ville de Ferney et une partie de Prévessin-Moëns

6.1.2. Compte-rendu des diverses réunions.

6.1.2.1. Conférence des Maires :

L'assemblée a décidé :

- de maintenir à l'identique le nombre de représentants communautaires (53) pour la prochaine mandature, Péron n'aura toujours qu'un représentant et un suppléant.

- de fixer le montant de subvention du fond de concours à 10% de participation, hors autres subventions, avec une participation maximum de 100 000 €.

6.1.3. Présentation de la fréquentation des crèches pour toutes les communes du Pays de Gex.

### **6.2. REGIE DES EAUX**

6.2.1. Point sur les travaux rue du Mail – route de Lyon.

L'entreprise Famy a terminé les travaux rue du Mail dans les temps pour une remise en circulation à l'occasion de la manifestation des véhicules anciens.

Les travaux sont en cours sur le chemin du Panferet. Une voie provisoire a été créée sur la voie ferrée pour permettre aux riverains de sortir de l'impasse.

Après le chemin du Panferet, les travaux reprendront depuis le carrefour Vie de l'Etraz.

### **6.3. PLUiH – SCOT**

6.3.1. Présentation du courrier définitif envoyée à la CAPG suite au refus de la majorité du Conseil Municipal d'« arrêté » le PLUiH tel que proposé.

### **6.4. ECOPONT**

6.4.1. Point sur la « fréquentation » du mois de juin.

Grace à la mise en place des panneaux et des barbelés limitant le passage des personnes, le gibier commence à se familiariser et à utiliser le pont, sans toutefois le traverser.

Il reste encore quelques irréductibles et quelques chiens qui continuent à l'emprunter.

Le Conseil Départemental demande où en est le dossier de révision de la voirie communale afin de déplacer la déserte agricole côté Jura. M. le Maire a répondu que le dossier est pour l'instant bloqué suite à des compléments de dossiers nécessaires à la mise en place de l'enquête publique.

### **6.5. ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES**

6.5.1. Compte rendu de l'assemblée Générale de l'Accueil Gessien du 24/06/2019.

Pierre HARDANT, président présente le bilan moral de l'année :

- Augmenter la force de l'association, les membres du bureau se sont réunis plus d'une dizaine de fois pour mettre en place et coordonner les actions en partenariat avec 2 organismes locaux qui sont la Croix Rouge Française pour l'accueil de jour et le centre socio-culturel « Les libellules » de Gex qui les aide à la construction de la prestation « Mobilisation collective et individuelle vers l'emploi » en prêtant des locaux et du personnel technique

- Améliorer la qualité des prestations
- Mettre en place un/une délégué du personnel
  
- Mettre en orbite par la création de statuts avec l'association Tremplin et Covetech dans le but de mutualiser et de renforcer les compétences en matière de gestion financière, de ressources humaines et administratives.
- Formaliser les partenariats avec Habitat et Humanisme et Dynacité
- Avec Dynacité, le président a bon espoir de voir se concrétiser avec la requalification du quartier Charpak à Gex un local servant de siège social.
- Développer l'accueil de jour.

#### BILAN FINANCIER

L'exercice 2018 s'est terminé avec un solde négatif de 5300 euros. Par rapport à 2017 les recettes ont augmentés de 8.9% et les charges de 8,3%. A fin 2018, l'association présente un solde positif de trésorerie de 290000 euros dont une grosse partie représente des fonds sous contrôle de tiers financeurs (Etat) et des fonds dédiés. Le budget prévisionnel pour 2019 est établi à 1'232'000 euros.

#### RAPPORT D'ACTIVITE

Les permanences ont accueilli 749 passages et ont reçues 281 demandes. L'année 2018 a été marquée par l'acquisition de 6 places d'urgence et par la mise en place d'un Conseil de la Vie Sociale qui est un lieu d'écoute, de discussion et de conseil. Le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) en partenariat avec l'association Tremplin dispose de 16 places. Pour les situations d'urgence. L'accueil de jour a reçu 451 passages. De gros moyens sont mis en place pour la réinsertion des personnes dans le monde du travail.

Des actions collectives sont organisées entre les différents services et des partenariats sont créés entre par exemple la MJC de Gex, le Centre social culturel, prêt de jeux de société, location de mini bus.

Des visites sont organisées afin de familiariser et d'identifier des lieux tel que les Impôts, la Caisse de retraite de la sécurité sociale CARSAT.

#### 6.6. SIEA

6.6.1. Point sur les dossiers en cours et annulés.

Les travaux ne pouvant être engagés dans le cadre du mandat, il a été décidé de mettre en sommeil les projets d'enfouissement "Paruthiol" et "Aire de retournement" qui pourront être repris par une prochaine équipe municipale.

Concernant la demande d'étude d'enfouissement sur le secteur du Crêt, elle a également été mise en attente car il paraissait inutile de faire chiffrer les travaux sur la base du bordereau actuel. En effet, les marchés d'étude et de travaux du SIEA sont en cours de renouvellement.

#### 7. COURRIERS

7.1. Courrier de Mme Kryger concernant le chemin bordant sa propriété du Crêt et réponse de M. le Maire.

7.2. Courrier de M. Jean-Pierre Pelloux.

7.3. Courrier de remerciements du Centre hospitalier de Gex pour le versement d'une subvention par le CCAS.

#### 8. DIVERS

8.1. Prochain Conseil Municipal ordinaire : le 03 septembre 2019.

8.2. Présentation du solde des comptes pour le 11 novembre 2018.

Les Anciens Combattants de Challex, Collonges, Farges, Péron et Saint Jean de Gonville ont soldé les comptes de la manifestation du centenaire de la fin de la Grande Guerre en versant au Sou des Ecoles de chaque commune, au collègue et aux Jeunes Sapeurs-Pompiers 150 € chacun.

8.3. Fête du 14 juillet au stade de foot - repas du soir + feux d'artifices

8.4 Vente d'une partie de l'ancien mobilier de l'auberge

Une personne a acquis pour 270 € une partie de l'ancien mobilier de l'auberge dont armoires, tables de chevet et bureaux. Le reste du mobilier sera mis à disposition d'entraides du Pays de Gex tel que proposé par le conseil municipal du mois de juin.

**Séance levée à 22H45.**